

CONVENTION

Entre :

L'Association Maison de l'Europe de Bordeaux-Aquitaine (MEBA), régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, dont le siège social est situé 1 Place Jean Jaurès à BORDEAUX, représentée par son Président, Monsieur Antoine GODBERT.

Et

La Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) représentée par son Président, Monsieur Vincent Feltesse, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté n°2012/0129 en date du 16 mars 2012, domicilié à Bordeaux, esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux

PREAMBULE :

Article 1 : OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION :

La présente convention a pour objet de préciser les obligations de chaque partie signataire et plus particulièrement les modalités de versement de la subvention au titre de l'année 2013.

Article 2 : MONTANT DE LA SUBVENTION :

Afin de soutenir la réalisation de ses missions d'information et de communication sur l'Europe et ses enjeux, la Communauté Urbaine de Bordeaux décide de verser à l'Association Maison de l'Europe de Bordeaux-Aquitaine (MEBA) une subvention de fonctionnement de 66 000 € au titre de l'année 2013 dans le cadre d'un budget prévisionnel de 183 630 €.

Cette subvention est non révisable à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention sera réduite au prorata du montant des dépenses effectivement réalisées.

Article 3 : AFFECTATION DE LA PARTICIPATION :

Toute contribution inutilisée ou utilisée non conformément à son objet devra être remboursée. L'Association s'interdit, en outre, de reverser tout ou partie de la subvention considérée à d'autres associations, sociétés ou collectivités.

Article 4 : MODALITES DE PAIEMENT :

La Communauté Urbaine de Bordeaux s'acquittera de sa participation financière de la façon suivante :

- un premier acompte de 70 %, soit la somme de 46 200 €, après signature de la convention par les 2 parties.
- Le solde de 30 %, éventuellement proratisé, à la réception des documents suivants
 - * les bilans, compte de résultat et annexes détaillés, certifiés conformes par le Président de l'Association ou par un Commissaire aux Comptes pour les associations soumises à l'obligation de désigner un Commissaire aux comptes,
 - * le rapport annuel d'activités détaillé de l'association (voir annexe 1),
 - * une note de commentaires sur les écarts entre le budget prévisionnel et la réalisation de l'action ainsi qu'un tableau de répartition entre le budget principal et le compte rendu financier des charges communes indiquant les critères utilisés à cet effet,
 - * les copies des décisions des aides obtenues auprès des autres partenaires publics (délibérations...).

L'association s'engage à adresser ces documents à la Communauté Urbaine de Bordeaux au plus tard dans les 6 mois de la fin de l'exercice en cours, soit le 30 juin 2014.

Article 5 : MODALITES FINANCIERES

L'Association s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable des associations (règlement n°99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable). »

La présentation de ce budget devra permettre de comparer l'évolution des postes de dépenses et de recettes sur plusieurs années.

Article 6 : CONDITIONS DE RESILIATION :

Les pièces justificatives exigées devront être produites dans le délai mentionné à l'article 4.
A défaut, la Communauté Urbaine pourra exercer la répétition de la somme versée.

Article 7 : CLAUSE DE PUBLICITE :

L'association s'engage à mentionner le soutien apporté par la Communauté Urbaine de Bordeaux et à faire figurer le logo de la Communauté Urbaine de Bordeaux sur les documents destinés au public.

Article 8 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour la seule année 2013. Elle prendra fin à la réception des documents mentionnés dans l'article 4.

Article 9 – CONTENTIEUX

Les parties conviennent que tout litige, pouvant naître de la présente convention sera déferé auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à BORDEAUX, le

**LE PRESIDENT DE
L'ASSOCIATION**

A. GODBERT

**LE PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE URBAINE
DE BORDEAUX ,**

V. FELTESSE

ANNEXE 1 - Liste des éléments devant figurer dans le rapport d'activités annuel

Cette fiche est destinée à vous aider à établir votre rapport d'activités annuel, à souligner les faits marquants de l'année.

- ☐ 1^{ère} demande
- ☐ Renouvellement

- ☐ Aide au fonctionnement
- ☐ Aide à une manifestation

Tableau de synthèse des actions menées :

Ce tableau est à votre disposition pour vous permettre de mettre en évidence les éventuelles évolutions entre les actions prévues dans le programme d'activités initial présenté lors du dépôt du dossier de demande d'aide et les actions effectivement réalisées à la clôture de votre exercice.

	Programme initial (en %)	Programme réalisé (%)	Commentaires
Action A			
Action B...			
Total			

Informations d'ordre administratif et juridique :

- Nombre d'adhérents :
- Montant de la cotisation annuelle :
 - Nombre d'assemblées générales* :
Nombre de membres présents :
 - Nombre de réunions du Conseil d'administration* :
Nombre de membres présents :
- Nombre de réunions du Bureau* :
Nombre de membres présents :
- Nombre de publications destinées aux adhérents :
- Autres informations d'ordre administratif et financier :

* Fournir les comptes rendus des différentes réunions qui se sont déroulées dans l'année.

Informations concernant les moyens humains :

Nombre de salariés permanents :

Salariés en CDI :

dont salariés à temps partiel :

Salariée en CDD :

dont salariés à temps partiel :

➤ Nombre de bénévoles :

temps estimé :

➤ Nombre de stagiaires :

temps estimé :

➤ Autres informations concernant les moyens humains de votre association :

Autres informations :

➤ Mises à disposition et avantages en nature obtenus (préciser quels sont les partenaires de l'association et le montant de la valorisation de ces mises à disposition) :

➤ Territoire d'intervention ou zone d'influence de l'association (préciser quel niveau de territoire):

➤ Public ciblé (professionnel et/ou tout public) :

▫ Nombre de personnes :

▫ Origine géographique :

▫ autre :

Volet communication :

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

Budget prévisionnel de l'association

CHARGES	Montant TTC	PRODUITS	Montant TTC
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	7 800 €	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	2 300 €
Prestations (intervenant extérieur)	5 300 €		
Achats, matières et fournitures		74 - Subventions d'exploitation	164 350 €
Fournitures administratives	500 €	Etat (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
Autres fournitures	1 500 €	-	
		-	
61 - Services extérieurs	15 820 €	Région(s)	25 000 €
Locations	7 840 €	-	
Entretien locaux	3 400 €	Département(s)	
Entretien réparation	2 000 €	-	
Assurance	1 830 €		
Documentation	100 €	Intercommunalité(s) : CUB	66 000 €
Divers	650 €	-	
		Communes	
62 - Autres services extérieurs	30 560 €	Mairie de Bordeaux	66 000 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	8 860 €	-	
Publicité, publication	9 800 €	Organismes sociaux (détailler)	
Déplacements, missions	8 900 €	-	
Frais postaux + télécommunication	2 500 €	Fonds européens	7 350 €
Services bancaires et autres	500 €	PEJA	
		L'agence de service et de paiement (ex : CNASEA, emplois aidés)	
63 - Impôts et taxes	880 €	Autres établissements publics	
impôts et taxes sur rémunération	880 €	Aides privées	
autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel	125 930 €	75 - Autres produits de gestion courante	2 600 €
Rémunérations du personnel	85 077 €	Dont cotisations, dons manuels ou legs	
Charges sociales	39 753 €	76 - Produits financiers	500 €
Autres charges de personnels	1 100 €		
65 - Autres charges de gestion courante	2 000 €		
66 - Charges financières			
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotation aux amortissements	590 €	78 - Reprises sur amortissements et provisions	13 880 €
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers	50 €		
Autres			
TOTAL DES CHARGES	183 630 €	TOTAL DES PRODUITS	183 630 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0 €	87 - Contributions volontaires en nature	0 €
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	183 630 €	TOTAL DES RECETTES	183 630 €

